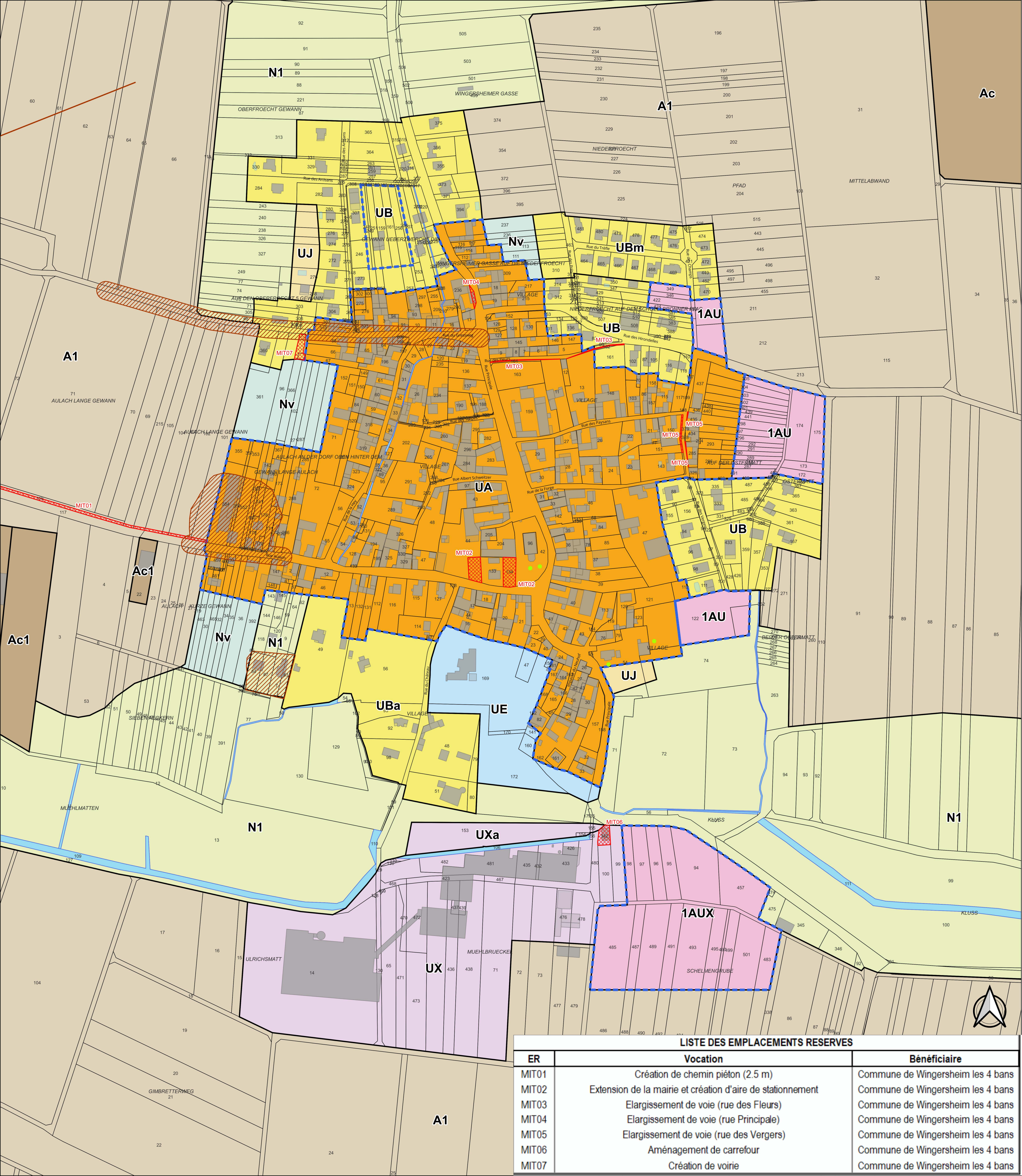




- arbre remarquable à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique au titre de l'article L151-23 du CU
- ligne de crête
- ▨ risque de coulée d'eau boueuse
- ▤ emplacement réservé
- ▤ secteur comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation





- Plan Local d'Urbanisme intercommunal -

Communauté de communes
Commune de

DU PAYS DE LA ZORN
WINGERSHEIM LES 4 BANS (MITTELHAUSEN)

Elaboration le 19/12/2019
Modification n°1 le 07/07/2022

REGLEMENT GRAPHIQUE
1/2000

MODIFICATION N°2
APPROBATION
Vu pour être annexé à la délibération du conseil
communautaire en date du 16/07/2026,


A Hochfelden,
Le Président
Alain HIPPI



ATIP
Agence Territoriale d'Ingénierie Publique
TERritoire OUEST
1 RTE DE MANNOLSHHEIM 67707 SAVERNE

0 25 50 m

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES		
ER	Vocation	Bénéficiaire
MIT01	Création de chemin piéton (2.5 m)	Commune de Wingersheim les 4 bans
MIT02	Extension de la mairie et création d'aire de stationnement	Commune de Wingersheim les 4 bans
MIT03	Elargissement de voie (rue des Fleurs)	Commune de Wingersheim les 4 bans
MIT04	Elargissement de voie (rue Principale)	Commune de Wingersheim les 4 bans
MIT05	Elargissement de voie (rue des Vergers)	Commune de Wingersheim les 4 bans
MIT06	Aménagement de carrefour	Commune de Wingersheim les 4 bans
MIT07	Création de voirie	Commune de Wingersheim les 4 bans